



Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le 23 MAI 2025

ID : 085-200061265-20250522-2025_4_11-DE



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 17

DELIBERATION
DL CIAS 2025-4-11

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-

Préfecture le : 23 MAI 2025

- la publication le : 23 MAI 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 22 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 mai, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 15 mai, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, Christine CRESTOIS, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Marie-Renée GAZEAU, Nelly HERROU, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Christine BERNARD, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLECH, Mylène BLANCHARD, François BLANCHET, François COURTIN, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Muriel HABERT, Denise RENAUD, Christine ROBRIQUET, Dominique SIONNEAU.

Pouvoirs : Christine BERNARD à Christine CRESTOIS, Mylène BLANCHARD à Maryse AUGUIN, François BLANCHET à Jean SOYER, François COURTIN à Céline DELOMME, Thierry FAVREAU à Nicole ARCHAMBAUD, Catherine GALAND à Marie-Renée GAZEAU, Muriel HABERT à Nadine LECART, Dominique SIONNEAU à Nelly HERROU.

Nadine LECART est désignée secrétaire de séance.

ENFANCE – ALSH BREM SUR MER –
Renouvellement de la convention pour l'utilisation de
l'école publique de Brem sur Mer par l'ALSH de Brem
sur Mer pour l'été 2025

Durant les 5 premières semaines des vacances scolaires d'été, l'Accueil de Loisirs de Brem sur Mer augmente sa fréquentation ce qui demande une plus grande surface d'accueil.

La Commune de Brem sur Mer se propose de reconduire la mise à disposition d'une partie des locaux de l'école publique, auprès du CIAS à titre gracieux, dans le cadre d'une convention entre le CIAS et la Commune de Brem sur Mer.

La convention est présentée en annexe. Il est proposé de la reconduire pour l'été 2025.

**Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.227-4, et notamment ses articles R.123-20 et suivants et R.227-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2121-1 et L2122-1 et suivants,

Vu le projet de convention soumis,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le renouvellement de la convention pour l'utilisation de l'école publique de Brem sur Mer, à titre gracieux, par l'ALSH de Brem sur Mer pour la période du 07 juillet au 08 août 2025,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Givrand, le 23 mai 2025,
Le Vice-Président du CIAS,

Jean SOYER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.